

Master en sciences de l'ingénieur industriel - chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE MC418 Aspect énergétique			
Code	TEJC1M18	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-François PIETQUIN (jean-francois.pietquin@helha.be) Delphine LUPANT (delphine.lupant@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du cursus de la finalité ingénieur industriel chimiste. Elle est donnée durant le premier bloc du second cycle.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Identifier, conceptualiser et résoudre des problèmes complexes**

- 1.1 Intégrer les savoirs scientifiques et technologiques afin de faire face à la diversité et à la complexité des problèmes rencontrés
- 1.2 Analyser des produits, processus et performances, de systèmes techniques nouveaux et innovants
- 1.4 Modéliser, calculer et dimensionner des systèmes

Compétence 2 **Concevoir et gérer des projets de recherche appliquée**

- 2.1 Réunir les informations nécessaires au développement de projets de recherche

Compétence 3 **Développer et appliquer les ressources techniques et technologiques liées au domaine de la chimie**

- 3.2 Sélectionner des matières premières et des matériaux, innover, améliorer, modéliser et schématiser des protocoles, modes opératoires, dispositifs d'analyse, des installations de production / séparation / purification / stockage / transfert
- 3.5 Proposer des solutions efficaces permettant de maîtriser les risques ainsi que l'impact énergétique et environnemental de processus industriels dans les domaines par exemple de l'industrie pharmaceutique, de la pétrochimie, des polymères, de la chimie verte et des biotechnologies blanches... au travers par exemple : d'analyses de cycle de vie, de sensibilisation au développement durable, de l'économie circulaire, de l'utilisation de produits bio-sourcés, de la biodégradabilité des produits, ...

Acquis d'apprentissage visés

Se référer aux fiches descriptives des activités d'apprentissage annexées à ce document.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEJC1M18A	Contexte énergétique de l'industrie	12 h / 1 C
TEJC1M18B	Systèmes de combustion	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TEJC1M18A	Contexte énergétique de l'industrie	10
TEJC1M18B	Systèmes de combustion	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de l'UE est établie à partir de la moyenne géométrique pondérée entre les deux AA composant l'UE.

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP

sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les parties pour lesquels il n'a pas obtenu 10/20.

En cas d'absence injustifiée lors d'une évaluation continue, une note de 0 sera attribuée à cette partie d'évaluation.

Si une des AA présente une note inférieure ou égale à 7/20 et que la note de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE peut être fixée à 9/20. D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront

alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son

délégué et signé par l'étudiant pour accord.

En fonction de l'évolution de la pandémie liée au COVID-19, dans le respect des recommandations décidées par les autorités compétentes, les activités alterneront, au besoin, entre du présentiel et/ou du distanciel.

Si la situation sanitaire l'exige, une évaluation équivalente en mode distanciel sera envisagée.

5. Cohérence pédagogique

Les deux AA étant complémentaires, elles sont regroupées dans la même UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Master en sciences de l'ingénieur industriel - chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Contexte énergétique de l'industrie			
Code	9_TEJC1M18A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jean-François PIETQUIN (jean-francois.pietquin@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA fait partie de l'UE Aspect Énergétique en finalité ingénieur industriel chimiste. Elle est dispensée durant le premier bloc du second cycle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Par groupes de deux étudiants, à travers la rédaction d'un travail écrit relatif à une modification de la politique énergétique d'une industrie et la défense individuelle de celui-ci, l'étudiant sera capable de :

- Justifier la motivation de départ (origine du projet, objectifs, avantages attendus) de cette modification ;
- Expliquer et discuter l'étude technique menant au choix de la solution retenue ;
- Illustrer la mise en place de la solution retenue d'un point de vue technique ;
- Juger et critiquer, à posteriori, cette modification d'un point de vue technique et économique.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Evolution de la consommation énergétique de 1850 à nos jours, situation actuelle, perspectives (Monde, UE, Belgique);
- Sources d'énergies fossiles : formation, réserves, utilisations, perspectives;
- Energies renouvelables : caractéristiques, utilisation ;
- Réchauffement climatique, Séquestration du dioxyde de carbone.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral.

En cas d'impossibilité de présentiel, cours magistral à distance.

Dispositifs d'aide à la réussite

/

Sources et références

Présentées durant le cours magistral.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Copie des diapositives projetées au cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette note est établie à partir d'un travail écrit réalisé par groupe de deux étudiants et défendu oralement de manière individuelle. Le cahier des charges du travail est distribué et commenté aux étudiants à l'occasion du premier cours et doit être considéré, de ce fait, comme une extension à cette fiche. En cas d'impossibilité de présentiel, présentation du travail à distance.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	100	Trv	100
Période d'évaluation						

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

En cas d'absence injustifiée lors d'une évaluation continue, une note de 0 sera attribuée à cette partie d'évaluation. D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Master en sciences de l'ingénieur industriel - chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Systèmes de combustion			
Code	9_TEJC1M18B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Delphine LUPANT (delphine.lupant@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA fait partie de l'enseignement de la chimie des procédés en finalité ingénieur industriel chimiste. Elle est donnée durant le premier bloc du second cycle. Elle a pour objectif de traiter du bilan énergétique des systèmes de combustion.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Décrire les caractéristiques principales des différents types de combustible.
- Définir et calculer les paramètres principaux de la combustion : pouvoir calorifique, pouvoir comburivore, pouvoir fumigène, coefficient excès d'air, température de rosée.
- Calculer la quantité de fumée produite ainsi que la composition des fumées à partir des données adéquates.
- Calculer le bilan énergétique d'un système de combustion ainsi que son rendement énergétique.
- Interpréter les résultats des calculs ou des mesures pour diagnostiquer la combustion.
- Expliquer les conséquences du préchauffage de l'air, de l'enrichissement du comburant en oxygène et de l'excès d'air sur le bilan d'énergie, la stabilité de la flamme et la production de polluants (NOx).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Aperçu général des combustibles naturels et de substitution: leurs caractéristiques et les particularités des brûleurs
2. Le bilan de masse
 - Définition et détermination des pouvoir calorifique, pouvoir comburivore, pouvoir fumigène et coefficient d'excès d'air
 - Calcul de la composition des fumées et de la température de rosée
3. Le bilan d'énergie
 - calcul du bilan d'énergie d'un système de combustion afin de déterminer son rendement énergétique à partir des données mesurables
 - La température adiabatique de flamme
 - Le préchauffage de l'air
 - Impacts de quelques paramètres importants tels que l'excès d'air, la quantité d'oxygène dans le comburant, le préchauffage de l'air sur le fonctionnement du système de combustion

Démarches d'apprentissage

Slides présentant la théorie et nombreux exercices.

En cas d'impossibilité de cours en présentiel, le cours se donnera sous la forme de vidéo commentée à visionner en différé pour la partie théorique et de séances d'exercices en distanciel en direct sur teams.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Copie des diapositives projetées au cours.
Enoncés des exercices avec réponses finales.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un travail sera réalisé par groupes de deux ou trois consistant à la résolution complète d'un problème de combustion sur Excel (bilan de masse et d'énergie) et la réalisation d'un rapport présentant les résultats et discutant des paramètres d'influence.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int	15		
Période d'évaluation			Tvs	85	Tvs	100

Int = Interrogation(s), Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).